



synthèse

RENCONTRE PROFESSIONNELLE
16^e Festival du Film de Vendôme
6 décembre 2007

LE CINÉMA ET L'AUDIOVISUEL
DANS LA DÉCENTRALISATION

synthèse

RENCONTRE PROFESSIONNELLE

16^e Festival du Film de Vendôme

6 décembre 2007

LE CINÉMA ET L'AUDIOVISUEL
DANS LA DÉCENTRALISATION.

Table ronde nationale
sous le patronage du Centre national de la cinématographie,
avec le soutien de la Région Centre et du Ministère de la culture (DRAC Centre).

MODÉRATEURS

Olivier Meneux, directeur de l'Acap – Pôle Image Picardie

Emmanuel Porcher, directeur de Centre Images.

INTERVENANTS TRIBUNE

Isabelle Gaudron, vice-présidente de la Région Centre, déléguée à la culture

Fabrice Thuriot, ingénieur d'études et docteur en droit public, université de Reims-Champagne-Ardenne

Karine Gloanec-Maurin, vice-présidente déléguée à la culture de la Fédération nationale des collectivités pour la culture (FNCC)

Emmanuel Sérafini, conseiller culture de l'Assemblée des Départements de France (ADF)

Serge Steyer, réalisateur, Films en Bretagne

Michel Plazanet, chef de service de l'action territoriale au CNC

Julia Pinget, chargée de mission pour la diffusion en librairie Doc Net

Jean-Luc Nelle, président de l'association Télévisions locales de service public (TLSP) et directeur de TV Rennes

Antoine Leclerc, délégué général de Carrefour des Festivals

Vincent Moisselin, directeur de la culture, de la vie associative et des sports au Conseil général de l'Oise

Rafaël Maestro, directeur de Ciné Passion en Périgord et vice-président de l'Association régionale des cinémas de proximité en Aquitaine (ACPA)

Lionel Bertinet, directeur adjoint du multimédia et des industries techniques au CNC

Anne Cochard, directrice de la Création, des territoires et des publics au CNC

INTERVENANTS DANS LA SALLE

Richard Turco, directeur du Pôle Image Haute-Normandie

Dominique Bax, Présidente du Carrefour des festivals et responsable du festival Théâtre au cinéma et de Magie Cinéma

Jean-Pierre Daniel, président de l'association Enfants de cinéma, et directeur de l'Alhambra (Marseille)

Dominique Fleurat, conseillère régionale du Centre

Thierry Lounas, producteur à Capricci Films et journaliste aux Cahiers du cinéma

Ludovic Henry, producteur aux Films au long cours, président du collège court métrage du Syndicat des producteurs indépendants (SPI)

Fabienne Hanclot, déléguée générale de l'ACID – Agence du cinéma indépendant pour sa diffusion

Marc Senant, exploitant Le Bretagne (Saint-Renan)

Antoine Glemain, directeur de l'association Atmosphère 53 (Mayenne)

Geneviève Troussier, directrice du Café des Images (Hérouville St Clair)

Florent Paris, exploitant Ciné-Off (Indre-et-Loire)

Philippe Germain, directeur de l'Agence du court métrage

Catherine Bailhache, exploitante et déléguée générale de l'ACOR – Association des cinémas de l'ouest pour la recherche

INTRODUCTION

Isabelle Gaudron, vice-présidente de la Région Centre, déléguée à la culture, ouvre la rencontre :

« Nous étions réunis l'année dernière en ce même lieu pour parler de la renégociation des conventions avec le CNC. Les voilà maintenant signées, même si toutes les Régions n'ont pas obtenu ce qu'elles souhaitaient. Depuis leur origine, les rencontres du festival de Vendôme traitent de décentralisation. Mais cette belle idée démocratique peut virer au cauchemar pour les collectivités, et pas seulement dans le domaine de la culture. Ainsi, l'Etat a annoncé récemment une croissance de son budget culture de 3,2% pour 2008. Pour le cinéma et l'audiovisuel, le compte de soutien devrait augmenter de plus de 4%. Mais ces bonnes nouvelles ne sont pas les mêmes dans les territoires et en particulier dans les DRAC. Nous ne connaissons pas encore les orientations retenues en DRAC Centre, mais il semble que l'on s'oriente vers des baisses mettant en péril un certain nombre d'acteurs culturels de notre région comme l'opéra de Tours, ou nos festivals en région, notamment celui de Vendôme. Nous espérons que nos inquiétudes seront levées bientôt. La Ministre de la Culture a d'ailleurs reçu beaucoup de courriers sur ce thème ces derniers temps. Il faut savoir quelles sont les contraintes de nos collectivités régionales dans le cadre de la loi de transfert de compétences du 13 août 2004 : nous suivons désormais l'inventaire général du patrimoine, la formation des adultes, l'organisation des formations sanitaires et sociales, la gestion des techniciens et ouvriers spécialisés dans les lycées (ce point fait passer l'effectif du Conseil régional du Centre de quelques centaines à presque 3 000), l'enseignement artistique et les SEPI (sites d'enseignement professionnel et initial). Financièrement, c'est tout simplement intenable. Cette année, 28 M€ de charges

nettes non compensées par l'Etat reposent donc sur le contribuable régional. Si l'on ajoute la réforme de la taxe professionnelle et du mode de calcul du contrat de croissance et de solidarité, qui engendreront aussi des baisses de recettes, au total, il s'agit de 36 M€ à compenser sur le budget 2008 ! Je me suis battue pour mon budget culture, qui va augmenter car il reste une priorité de la Région Centre. Nous défendons l'idée que seules, les forces du marché ne permettent pas l'accès de tous à la culture. C'est une action en faveur de la citoyenneté, afin de permettre à tout individu d'accéder aux œuvres de l'esprit, de pratiquer un art, d'acquérir une ouverture à l'autre et au monde, pour construire des citoyens libres et éclairés.

L'Etat est le seul garant d'une juste répartition, et le seul qui peut pérenniser les réseaux de création et de diffusion culturels dans nos régions. L'affaiblissement de sa présence serait dommageable pour tous. Il doit garder une mission d'aménagement culturel du territoire aux côtés des Régions et des villes.

Deux enjeux importants sont devant nous : le premier consistera à suivre attentivement le travail de la commission européenne sur les critères de territorialisation des aides, pour que nos territoires puissent continuer d'intervenir dans le secteur du cinéma et de l'audiovisuel. Le second concerne le cinéma numérique, sur lequel le CNC a édité un document d'étape en juin 2007. Même si nous regrettons de ne pas y avoir été davantage associés, la mutation de ce secteur nous préoccupe au plus haut point et l'annonce de l'équipement du groupe CGR au numérique dès le premier semestre 2008 doit nous pousser à agir rapidement. »

Olivier Meneux précise que cette journée de débats est particulière puisqu'elle est bousculée par l'actualité de la baisse des crédits des DRAC. « Nous souhaitons tout de même faire le point sur la décentralisa-

tion au sens général du terme : il faut prendre le temps d'une réflexion poussée avant de faire le bilan des conventions et d'aborder cette après-midi la répartition entre les trois titres des conventions. »

1. DÉCENTRALISATION, OÙ EN SOMMES-NOUS ?

La décentralisation culturelle : origine et évolution

Fabrice Thuriot, ingénieur d'études et docteur en droit public à l'université de Reims-Champagne-Ardenne, revient sur les origines et l'évolution de la décentralisation culturelle.

« La France compte 36 782 communes. 87% ont moins de 2 000 habitants, ce qui implique des moyens financiers et humains réduits. C'est au-delà de ce seuil qu'on peut trouver une offre culturelle de base (bibliothèque, cinéma parfois, salle de diffusion, formation musicale). Il existe 102 départements, 26 régions et près de 21 000 groupements de communes (dont 2 588 établissements publics de coopération intercommunale – EPCI – à fiscalité propre). Ces groupements ont davantage de moyens que les communes qui les composent. Ils se répartissent en syndicats intercommunaux (près de 18 400), d'agglomérations nouvelles (5) et communautés de communes (2 400), d'agglomération (169) et urbaines (14, statistiques au 01/01/07).

Les infra-territoires sont les cantons, les arrondissements et les pays (334 pays pour 41% de la population et 73% du territoire au 1er janvier 2007). Les pays datent des années 1970, ils ont été recréés par une loi de 1995 révisée en 1999 puis 2003 et bénéficient de contrats de pays qui leur apportent des moyens. Les territoires vécus, qui ne sont pas forcément en phase avec la réalité administrative, sont tout aussi importants pour les actions culturelles.

Des collectivités peuvent s'associer dans un syndicat mixte (pour administrer un parc naturel régional par exemple), en réseaux de villes (pour créer des relations entre cinémas d'un même territoire ou mettre en place des actions de promotion ou de diffusion coordonnées), ou même

encore avec des collectivités étrangères. Les interventions des collectivités dans la culture sont à relier à d'autres compétences, comme l'aménagement du territoire, les aides économiques, la formation, ou même le transport.

Pour rappel, les lois de décentralisation de 1982/1983 et de l'acte 2 de la décentralisation en 2003/2004 posent le principe de l'autonomie d'action des collectivités locales. Il ne s'agit plus d'un rapport de tutelle de l'Etat mais de contrôle a posteriori. On décèle cependant un retour actuel du contrôle a priori via de nouvelles procédures liées aux lois de finances, marchés, délégations et, d'une certaine manière, aux conventions. Ce que l'Etat a donné d'un côté, on le soupçonne de le reprendre de l'autre avec la contractualisation. Normalement, il n'existe pas de hiérarchie entre les collectivités territoriales, mais l'Etat impose que pour certaines compétences, une collectivité soit chef de file...

La clause générale de compétence signifie que les collectivités peuvent faire tout ce qui est permis par les lois et qui n'est pas attribué à une autre collectivité locale, ou une intercommunalité. La répartition qui se met en place réserve en général les actions de proximité aux communes, la redistribution aux Départements et la planification aux Régions.

Je vais vous présenter les principales compétences des collectivités. Le secteur culturel est facultatif, sauf sur certains points. C'est un atout car cela donne une grande marge de liberté aux collectivités, et un handicap parce que cela est mal défini.

Avec la décentralisation il y a eu déconcentration, donnant davantage de pouvoir aux services déconcentrés de l'Etat pour rééquilibrer celui transféré aux collectivités territoriales. Mais une ambiguïté demeure sur la concomitance d'entités de l'Etat : les DRAC (Directions régionales des

| COLLECTIVITÉS TERRITORIALES | COMPÉTENCES |
|-----------------------------|--|
| COMMUNES ET/OU EPCI | Urbanisme ; Transports urbains ; Voirie ; Habitat Ecoles maternelles et primaires (bâtiments et personnels non enseignants) ; Activités péri ou extra-scolaires, sport et action culturelle (facult.) Aides économiques ; Tourisme ; Patrimoine... |
| DÉPARTEMENTS | Aide à l'équipement rural ; Routes ; Tourisme Logement des personnes défavorisées Action sanitaire et sociale ; Aides économiques Transports non urbains et scolaires Collèges (bâtiments et personnels techniques) Activités péri- et extra-scolaires (facult.) Archives et bibliothèques départementales de prêt ; Schéma d'enseignement artistique initial Patrimoine rural non protégé ; Plans d'itinéraire de promenades et grande randonnée... |
| RÉGIONS | Plan régional et contrat de projet avec l'Etat Lycées (bâtiments et personnels techniques) Activités péri- et extra-scolaires (facult.) Formation professionnelle et apprentissage Coordination des régimes d'aides économiques locales et attribution d'aides Transports express régionaux (TER) Participation au développement culturel et touristique ; Inventaire du patrimoine Cycle d'enseignement professionnel initial (musique, danse, théâtre)... |

affaires culturelles) et les SDAP (Services Départementaux pour l'Architecture et le Patrimoine) avec des compétences proches et sur les mêmes territoires que ceux des collectivités locales. Les conventions de développement culturel des années 1980 ont accompagné les collectivités pour des actions annuelles reproductibles concernant les équipements, la création, les formations ou les résidences artistiques. Cette politique a été négociée entre le Ministère de la Culture et les collectivités, les DRAC faisant le relais. A la fin des années 1980, les DRAC ont reçu les compétences pour mener elles-mêmes ce type de négociations. Les conventions de développement cinématographique arrivent en 1989, permettant à l'Etat d'impulser des actions, tout en conservant le contrôle : c'est un partenariat positif tant qu'il est équilibré mais des critiques récurrentes apparaissent sur le manque de moyens alloués par l'Etat. Pourtant, les Régions signent les conventions, alors qu'elles n'y sont pas obligées, tout comme pour les contrats de plan puis le contrat de projet Etat-Région (CPER) ».

| | |
|-------------------------|-----------|
| Communes | 4 100 M€ |
| Départements | 1 100 M€ |
| Régions | 358 M€ |
| EPCI | 286 M€ |
| Ministère de la culture | 2 600 M€ |
| Autres ministères | 3 600 M€ |
| Total | 12 045 M€ |

« Ces statistiques 2002, qui intègrent les EPCI (Etablissements publics de coopération intercommunale), montrent que l'Etat, tous ministères confondus, dépense un peu plus que l'ensemble des collectivités. 34 % des financements publics de la culture sont le fait des communes alors que ce chiffre était de 50 % avant 1990 : l'Etat a donc rattrapé les collectivités locales et non le contraire. Il faut cependant préciser que cette augmentation bénéficie surtout à la Région Ile-de-France, à Paris en particu-

lier, et aux grands équipements qui ponctionnent de plus en plus d'argent au détriment des Régions hors de l'Ile-de-France. »

Cet exposé, et en particulier les chiffres qui le concluent, engendrent aussitôt des réactions. Etonné, Olivier Meneux demande s'il ne s'agit pas d'un biais statistique. Fabrice Thuriot lui répond que toutes les dépenses culturelles des collectivités, et pas seulement celles qui dépendent du budget culture, sont pourtant prises en compte. Anne Cochard, directrice de la Création, des Territoires et des Publics au CNC ajoute qu'il est important de prendre en compte le fait que ce qui se passe sur le plan culturel dans les collectivités aujourd'hui n'a rien à voir avec la situation d'il y a trente ans : « en matière d'offre en région de théâtres, d'écoles d'art, d'orchestres, cette politique territoriale de la culture est une réussite évidente. Je ne dis pas que l'Etat est le financeur majoritaire, mais il reste encore souvent le premier financeur. »

Karine Gloanec-Maurin, représentant la Fédération Nationale des Collectivités pour la Culture, se présente : « Notre Fédération, née de la décentralisation, regroupe plus de 500 collectivités de toute nature. Elle engage des élus de bords différents, mais rassemblés par la même volonté de clarification.

L'analyse de Fabrice Thuriot ne m'étonne pas car, il y a quelques jours, j'ai participé à un autre débat où l'on nous a présenté le même schéma. Mais elle me questionne. Au-delà de la bagarre des chiffres, aujourd'hui on dit que le budget de la culture augmente de 3,2 %. Or, avec la LOLF (Loi organique relative aux lois de finances), le périmètre a complètement changé, et le budget 2008 n'est pas comparable à celui de 2007. En particulier, il y a eu re-affectation d'une taxe de 70 M€ sur les monuments : si on la retire, l'augmentation n'est que de 0,25 % en euros courants, soit une diminution en euros constants ! »



NIJUMAN NO BOREI, court métrage de Gabriel Périot [Envie de Tempête]

Emmanuel Sérafini, de l'Assemblée des Départements de France (ADF), s'inquiète de ces données : « elles sont très datées, on ne peut pas rapprocher des chiffres de 2002 de la situation actuelle, ne serait-ce que parce qu'il y a eu, depuis, les lois de décentralisation de 2004. Cela souligne notre problème : nous sommes le seul secteur sans données chiffrées fiables. Il faut définitivement éviter les débats sans fin pour déterminer qui fait quoi et qui investit combien. A l'ADF, nous souhaitons créer un outil national pour évaluer le poids des investissements économiques. Nous tablons sur de premières conclusions, avec des chiffres de 2007, pour le prochain festival d'Avignon. Ma conviction personnelle, c'est qu'il y a une responsabilité politique à ne pas donner de chiffres : dans le réseau éducatif et sportif, on connaît à l'euro près les participations des collectivités aux équipements. Pourquoi pas dans la culture ? Nous subissons au niveau local les influences d'un mauvais arbitrage politique au niveau national. »

Isabelle Gaudron complète cette interven-

tion par une question : « Mes collègues de la culture et moi, nous nous demandons s'il est utile que les Régions augmentent aussi vite les financements à l'heure où l'Etat décroche ? Pour moi, les chiffres de 2002 présentés par Fabrice Thuriot ne reflètent pas la réalité. »

Serge Steyer, réalisateur, présente ensuite une démarche de décentralisation initiée par Films en Bretagne. Coordinateur des « propositions pour une véritable décentralisation audiovisuelle en France », il est réalisateur en Alsace et en Bretagne. « A l'origine, à la rentrée 2006, nous avons découvert la ligne éditoriale du nouveau directeur des programmes de France 3 Alsace. Or, j'ai commencé à faire des films en Alsace grâce aux aides de la collectivité et aux premières coproductions de France 3 Alsace. Tout cela a permis l'éclosion d'un secteur audiovisuel dans la région, d'oeuvres qui ont circulé dans la France entière. Et soudain, nous n'étions plus que des fournisseurs d'un diffuseur qui nous imposait un cadre très strict en termes de contenus : les réalisateurs d'Alsace ont

alors rédigé un manifeste, qui est arrivé à Films en Bretagne. Cette association regroupe les bureaux d'accueil des tournages, et une union de quatre collègues (producteurs, réalisateurs, métiers connexes, comédiens et techniciens). Un groupe de travail a travaillé pendant deux mois, chaque collègue a fourni des propositions et au printemps dernier, nous avons édité un document propre à Films en Bretagne, qui a été distribué ici (et disponible sur film-bretagne.com) et dont voici les principales volontés :

- une éducation à l'image dès l'école, et tout au long de la vie, une formation professionnelle et un enseignement supérieur public aux métiers de l'audiovisuel décentralisés.
- une politique économique incitative pour les entreprises audiovisuelles en région.
- des cinémathèques régionales intégrées dans le dispositif national de restauration, de conservation et de distribution des archives.
- des réseaux de diffusion culturelle pour promouvoir la création régionale et accompagner les programmateurs dans la sensibilisation des publics.
- des télévisions publiques régionales de plein exercice, des télévisions locales de service public, un portail audiovisuel public sur Internet.
- appeler les élus et les professionnels de toutes régions à avoir la même exigence, pour un redéploiement des moyens de création et de diffusion en régions pour contribuer par ce biais à la construction d'un véritable secteur économique.»

Dominique Bax, présidente de Carrefour des festivals et responsable du festival Théâtre au cinéma et d'une salle de cinéma, raconte avoir assisté cette semaine à une réunion de la Région Ile-de-France qui a confirmé la préférence des Régions pour le soutien à la production aux

impacts économiques forts. « Les actions éducatives les intéressent moins, et dans ce domaine, on ne palliera pas les manquements de l'Etat. Un certain nombre de festivals et d'actions éducatives vont donc disparaître. Le vice-président de la Région Ile-de-France rencontrait à ce sujet récemment Véronique Cayla, directrice générale du CNC. Tous les festivals sont très inquiets. »

Emmanuel Sérafini s'insurge alors : « les professionnels du cinéma doivent avoir conscience de la situation : le gouvernement a décidé de rompre le pacte de croissance et de solidarité qui permettait de financer nos politiques. Mais il n'est pas juste, si l'Etat ne peut plus assumer, de se retourner vers les collectivités ! Ce n'est pas qu'on refuse, simplement on ne peut pas. »

Olivier Bruand, délégué général du GNCR, Groupement national des cinémas de recherche, prend alors la parole pour présenter un texte écrit par de nombreux signataires pour alerter l'Etat. Jean-Pierre Daniel, président de l'association Enfants de cinéma, et exploitant à l'Alhambra (Marseille), lit ce manifeste contre "le désengagement de l'Etat en matière d'action culturelle qui menace la circulation des oeuvres, la diffusion du patrimoine, l'accès à la diversité de la production, la sensibilisation et la formation des publics, l'aménagement culturel du territoire. »

(Voir texte intégral du manifeste publié, page 25).

Karine Gloanec-Maurin et Emmanuel Sérafini s'y associent, Olivier Meneux précise que récemment l'association des maires des grandes villes de France a lancé un communiqué dans le même sens.

Dominique Fleurat, conseillère régionale du Centre, appelle à la protestation et à la résistance : « En tant qu'élue, je ne fais pas que de la gestion de budgets. Je suis en colère contre les sacrifices qui seront

demandés, car je n'ai aucune illusion sur les positions de l'Etat au niveau national. »

Fabrice Thuriot complète cette intervention : « il faut se souvenir qu'au début des années 1980, les professionnels étaient opposés à la décentralisation. Mais il y a eu un renversement de tendance très net, avec un transfert de compétences et de budgets correspondants. Aujourd'hui les collectivités n'ont plus de marge de manœuvre : il ne s'agit plus de rapprocher les compétences des citoyens, mais de décharger l'Etat de tâches qu'il ne veut plus assumer. La prochaine étape de la décentralisation est le transfert au privé, qui va se faire en partie avec les Régions et les Départements qui ne pourront plus assumer des charges devenues trop lourdes. L'Union Européenne ne joue pas un jeu satisfaisant dans ce domaine, elle a une influence fortement libérale en contradiction avec les principes de la politique culturelle. Quant à la convention de l'Unesco ratifiée par l'Etat et l'Union Européenne, elle a été mise de côté. Il y a là des positions fortes à prendre, il n'est pas normal que l'Union ne prenne pas position sur le soutien à la culture. »

Pour Jean-Pierre Daniel, le texte qu'il vient de lire n'est pas simplement une adresse au gouvernement : il illustre tout un travail de re-mobilisation car il est signé par des gens de secteurs différents qui ne s'étaient pas rassemblés depuis longtemps.

Les conventions de développement cinématographique : analyse et perspectives

Michel Plazanet, chef de service des territoires au sein de la Direction de la Création, des Territoires et des Publics du CNC, présente le bilan de la mise en œuvre des conventions 2007, dont il commence par rappeler les principes : « améliorer les conditions de financement du secteur cinématographique et audiovisuel, développer la diversité de la production, encourager la structuration du tissu artistique et professionnel en région, favoriser la relocalisation des tournages, renforcer la cohérence des politiques menées par les collectivités locales, et enfin garantir la lisibilité et la traçabilité des financements. »

« Pour cette nouvelle génération de conventions triennales (2007-2009), le nombre de collectivités signataires n'a pas changé : 24 régions, 7 départements, 1 communauté d'agglomération. Les chiffres 2007 inscrits dans les avenants financiers des conventions montrent des engagements en voie de stabilisation. »

Tableau 1. « On note une baisse légère des crédits en écriture et développement, une augmentation pour le court et le long métrage, et l'audiovisuel. La baisse concernant l'accueil de tournages est due au fait qu'une région majeure n'a pas inscrit son aide au bureau d'accueil dans sa

1. MONTANT DES ENGAGEMENTS INSCRITS DANS LES CONVENTIONS EN 2007

| | montant | évolution 2006/2007 |
|---|---------|---------------------|
| Ecriture et développement | 2,8 M€ | (- 2,4%) |
| Production de court métrage | 6,1 M€ | (+2,5 %) |
| Production de long métrage | 24,2 M€ | (+ 3,5%) |
| Production audiovisuelle | 18,5 M€ | (+ 4 %) |
| TOTAL FONDS D'AIDE | 51,7 M€ | (+ 3,2%) |
| Accueil des tournages | 3,1 M€ | (- 28,4 %) |
| Education artistique & diff. culturelle | 20,4 M€ | (+ 53,8%) |
| TOTAL | 75,2 M€ | (+ 11,1%) |

convention. Notons que l'éducation artistique est désormais inscrite dans les conventions quasi systématiquement, ce qui explique l'augmentation de plus de 50%. »

Tableau 2, 3 et 4. « Sans paraphraser ces trois tableaux, on peut y apporter des précisions sur deux chiffres en forte baisse dans les apports du CNC : pour l'écriture et développement, le CNC ayant une forte demande au titre du 1 euro pour 2 euros sur la production, a choisi de baisser son apport. En ce qui concerne l'accueil des tournages, il faut savoir que le CNC ne soutient les commissions régionales du film que les trois premières années de leur existence. Même s'il y a eu création du

bureau lorrain, et préfiguration pour la Guadeloupe, ces crédits sont globalement en baisse. Je précise que ce sont tous des crédits du compte de soutien. Enfin, les apports des DRAC, en croissance, sont les chiffres inscrits pour les conventions pour 2007. On ne connaît pas ceux de 2008. Au total, plus de 750 œuvres ont été aidées à la production en 2007. Le nombre a surtout augmenté dans le domaine du court métrage où l'on est passé de 194 à 225 œuvres soutenues. En ce qui concerne l'audiovisuel, on a passé le cap des 700 heures aidées, car il y a de plus en plus de séries. Quant au taux moyen de consommation des aides, il s'améliore chaque année et atteint souvent 100%.

2. L'APPORT DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

| | montant | évolution 2006/2007 |
|--|---------|---------------------|
| Ecriture et développement | 2,4 M€ | (+ 3%) |
| Production de court métrage | 4,2 M€ | (+ 2,5%) |
| Production de long métrage | 18,8 M€ | (+ 2,8%) |
| Production audiovisuelle | 12,5 M€ | (+ 6,1%) |
| Accueil des tournages | 3 M€ | (- 26,8%) |
| Education artistique et diffusion culturelle | 12,4 M€ | (+ 10,2%) |
| TOTAL | 53,3 M€ | (+ 10,1%) |

3. L'APPORT DU CNC

| | montant | évolution 2006/2007 |
|-----------------------------|----------|---------------------|
| Ecriture et développement | 0,4 M€ | (- 25%) |
| Production de court métrage | 2 M€ | (+ 2,5%) |
| Production de long métrage | 5,4 M€ | (+ 5,7%) |
| Production audiovisuelle | 6 M€ | (+ 2,2%) |
| Accueil des tournages | 0,06 M€ | (- 66,7%) |
| TOTAL | 13,85 M€ | (+ 1,2%) |

4. L'APPORT DES DRAC

| | montant | évolution 2006/2007 |
|---|---------|---------------------|
| Pôles régionaux d'éducation artistique | 0,8 M€ | |
| Lycéens et apprentis au cinéma | 0,8 M€ | |
| Passereurs d'images | 1,1 M€ | |
| Autres actions de diffusion culturelle (festivals, diffusion art et essai, circuits itinérants...) | 5,3 M€ | |
| TOTAL | 8 M€ | (+ 44,5%) |

Je terminerai sur les orientations souhaitées par le CNC dans le cadre de ces nouvelles conventions : inciter les collectivités territoriales à définir des priorités et parvenir à un conventionnement plus individualisé. En effet, pour nous, cet objectif n'a pas été tout à fait rempli. Nous avons étoffé l'article concernant les comités de lecture, dans un souci de transparence et afin de professionnaliser la gestion des fonds régionaux. Renforcer la sélectivité des dispositifs et augmenter le montant unitaire des aides se fait de façon assez naturelle. Enfin, nous avons intégré dans certaines conventions un volet sur l'exploitation cinématographique mais à ce stade, il s'agit surtout de s'informer mutuellement et de se coordonner. Nous souhaitons aussi intensifier et valoriser les actions d'éducation à l'image (Passeurs d'images par exemple fait l'objet d'un article séparé maintenant), favoriser la coopération intra et inter-régionale en introduisant une certaine souplesse. Chantier de plus en plus prioritaire, après la phase d'incitation, il faut désormais améliorer le suivi de l'exécution des conventions et l'évaluation des politiques menées. »

Emmanuel Porcher demande quelles sont les perspectives pour 2008 : « nous avons une inquiétude notamment sur le titre II qui concerne la diffusion. Comment conserver un équilibre dans les conventions sur ce titre, alors que l'on sait que les crédits des Drac vont baisser ? »

Michel Plazanet lui répond : « il n'y a pas de désengagement du CNC à craindre pour 2008. Mais pour la plupart des régions, la croissance exponentielle s'est calmée, même si les Alpes-Maritimes, le Languedoc-Roussillon, ou Midi-Pyrénées sont encore dans une phase de croissance. En ce qui concerne les DRAC, les conférences budgétaires ne sont pas terminées. Les arbitrages définitifs seront rendus à la fin de l'année 2007. Vos inquiétudes sont légitimes par rapport aux informations qui ont

filtré, même si le CNC a tout tenté pour préserver les crédits des DRAC. La Ministre de la Culture a demandé au CNC de reprendre le financement d'un certain nombre de festivals jusqu'ici aidés par les crédits déconcentrés des Drac : leur liste est en discussion. Nous avons protégé les crédits de l'éducation artistique, des dispositifs Lycéens, Collèges et Ecoles au cinéma. Le volet Passeurs d'Images a accusé une forte baisse des participations des DRAC, mais devrait être préservé. La situation est plus tendue pour les aides aux festivals, aux associations de diffusion d'art et essai, aux circuits itinérants. »

Emmanuel Porcher déplore qu'il n'y ait pas dans la salle de représentant du Ministère de la culture qui puisse répondre sur ce point : « Comment le CNC va-t-il gérer un modèle de décroissance ? Régions et départements vont-ils devoir redéployer les sommes prévues pour la production vers la diffusion (du titre I vers le titre II dans les conventions) ? Le CNC envisage-t-il ce schéma et pourra-t-il suivre les collectivités en déplaçant de l'argent, de la même façon, du titre I vers le II ? » Anne Cochard lui répond que c'est justement l'objet des arbitrages futurs du CNC.

Thierry Lounas, producteur à Capricci Films et journaliste aux Cahiers du Cinéma, relance l'idée « de créer un dispositif 1 euro pour 2 euros global, sans différencier dans les conventions leur utilisation, que ce soit production ou diffusion ».

Emmanuel Porcher demande à Isabelle Gaudron son avis sur cette situation. La vice-présidente de la Région Centre lui répond : « nous nous sommes engagés sur un équilibre : si un partenaire ne respecte plus son contrat, l'autre doit-il le respecter ? Si l'un des éléments de la chaîne est défaillant, tout le système s'écroule. Revoir les données du contrat, c'est une hypothèse à envisager. J'aimerais d'ailleurs connaître le point de vue du juriste, Fabrice Thuriot ? »



CAPITAINE ACHAB, long métrage de Philippe Ramos (Shellac Distribution)

Ce dernier répond : « les conventions intègrent une mention "sous réserve des crédits annuels". La jurisprudence sur les engagements de l'État à titre pluriannuel (par exemple par rapport à des Maisons de la culture ou des Centres Dramatiques Nationaux) font reposer sur l'État le non-respect de ceux-ci, mais seulement pour l'année en cours et non pour les années à venir. De ce point de vue aussi, le nouveau cadre budgétaire (la LOLF) qui aurait pu permettre de remédier à cela, est une déception. Néanmoins, la responsabilité contractuelle de l'État en indemnisation peut être reconnue par le juge pour des projets abandonnés unilatéralement par lui (CE 21/12/2007, Région du Limousin et autres, n° 293260). »

Complément sur les conventions régionales de développement cinématographique (Fabrice Thuriot)

La lecture détaillée de plusieurs conventions et de leur avenant financier pour 2007-2009 m'amène aux réflexions suivantes, politico-administratives, juridiques et de contenu :

1) La lisibilité des conventions est douteuse.

En effet, elles regroupent un ensemble d'actions allant de la création et production (Titre I) au soutien à l'exploitation (Titre III), en passant par les dispositifs d'éducation artistique et de diffusion culturelle (Titre II) sans que l'on voie toujours les liens entre elles. Si l'intérêt de donner une vision globale de ce qui peut se réaliser dans une région est indiscutable pour les élus et les administratifs de celle-ci, il semble problématique à la fois pour le CNC et pour les professionnels, sans compter les citoyens et le fait qu'elles ne sont pas équilibrées financièrement. En effet, cela mobilise plusieurs personnes pour faire le suivi et le bilan (sans même parler d'évaluation, impossible nationalement selon nous du fait de la disparité des mesures et de l'absence d'indicateurs qualitatifs) de ces conventions qui contiennent à peu près les mêmes dispositions mais avec des variantes financières ou de contenu difficiles à saisir au premier abord. Ne vaudrait-il pas mieux que chaque région adhère à tel ou tel dispositif que l'État met en place (1 euro

pour 2 euros pour la production, Lycéens au cinéma, Passeurs d'images...) et développe ses propres mesures en proposant à l'Etat, via le CNC ou la DRAC, de s'y associer ? Cela nous semblerait plus clair et transparent pour les professionnels et la population qui n'a pas accès facilement aux conventions actuelles et ne connaît en fait que quelques actions phares.

2) Ces conventions sont léonines dans la mesure où leur cadre général est fixé par l'Etat qui limite ses engagements à la fois par rapport à ceux des Régions et à une annualité budgétaire que les Régions mentionnent moins même si elles y sont aussi soumises. Le partage entre Etat-DRAC et CNC est confondant dans la mesure où le CNC représente aussi l'Etat mais a l'avantage de fonctionner en établissement public avec des prérogatives de puissance publique spécifiques.

L'écriture des conventions n'est pas toujours claire sur qui décide des aides au niveau régional : le comité de lecture, l'organisme délégué ou le Conseil régional, et qui les attribue (l'organisme délégué, ce qui pourrait s'apparenter dans certains cas à des versements illégaux de subventions, ou le Conseil régional). Pourquoi ne désignerait-on pas expressément les organismes délégués pour attribuer les aides légalement, comme le CNC au niveau national, les Régions gardant la responsabilité du cadre général, politique, administratif et financier global (l'enveloppe affectée à tel ou tel dispositif) ?

3) La bureaucratie engendrée par ces conventions reflète-t-elle le fonctionnement du secteur ?

On pourrait être tenté de le croire au vu de la complexité des systèmes d'aides du CNC basés sur l'économie du secteur mais aussi sur des subventions. L'homogénéisation des conventions régionales, critiquée par certains, ne correspond-elle pas au fond au formatage de l'audiovisuel avec ses durées maximum, imposées ou mini-

mum, ses catégorisations en genres avec des aides et des circuits différents... ?

Les adaptations des conventions types sont marginales avec quelques mentions pour l'expérimentation ou l'innovation, l'écriture et le développement (pour lesquels on parle d'aides comme pour les courts métrages alors que le terme subventions est précisé pour la production de longs métrages et d'œuvres audiovisuelles sans que l'on sache pourquoi cette différence existe), la prise en compte ou non des longs métrages (pour des raisons de coût principalement) ou des seconds films, l'absence des moyens métrages, les langues régionales ou locales, la mise en valeur d'un patrimoine particulier, maritime par exemple, la création amateur, les musiques de films, des résidences de création, la formation professionnelle (interrégionale en l'occurrence), le numérique...

Au total, la lecture détaillée de plusieurs conventions ne fait pas apparaître clairement l'originalité de chaque région alors qu'une convention type, globale ou plutôt pour chaque grand dispositif (en production, éducation et diffusion, exploitation), assortie d'un avenant précisant des spécificités et l'organisme régional visé, nous semblerait à la fois plus claire nationalement et plus lisible régionalement. »

2. CRÉATION/DIFFUSION : UNE ÉQUATION DIFFICILE ?

Olivier Meneux introduit le débat de l'après-midi en rappelant les discussions de l'an passé : « la préoccupation du rééquilibrage des conventions date d'avant les questions budgétaires qui se posent cette année de façon cruciale. Cela reste un débat de fond que nous avons volontairement scindé en deux pour parler à la fois de diffusion et d'exploitation. Nous avons choisi de faire intervenir trois interlocuteurs au titre de la diffusion, le projet original Doc Net, la télédiffusion régionale de service public, avec laquelle des chantiers restent à ouvrir, puis les festivals de cinéma. »

Quelle diffusion pour la création ?

Julia Pinget chargée de mission, présente ensuite son association, Doc Net, qui s'occupe d'édition et de distribution de documentaires en librairies indépendantes. « Face aux débouchés incertains des films documentaires, une trentaine de producteurs se sont regroupés en 2002 et ont constitué un site Internet doublé d'une activité d'édition. Le site est un outil de communication, de promotion, pour les films et les débats. La diffusion de notre catalogue se fait via quatre réseaux : l'Adav (Atelier diffusion audiovisuelle), la vente par correspondance, les producteurs eux-mêmes en ventes directes et enfin les librairies indépendantes. Le partenariat de Doc Net avec les Régions est fort, en particulier avec Rhône-Alpes en projet pilote. C'est une façon de prolonger la politique culturelle de la Région via l'installation dans les librairies de présentoirs et de supports de communication, et via l'édition de titres produits en région avec l'ouverture d'une collection Doc Net Territoire. Le projet a cinq ans, et le réseau en librairie un an seulement. Nous proposons 84 films dans

le catalogue, 20 librairies sont partenaires et 25 titres édités en région. En 2008, dix nouveaux titres et autant de librairies sont prévus. Le site web (filmdocumentaire.fr) est désormais séparé de l'activité d'édition et de distribution (Doc Net). A terme, nous souhaiterions avoir un réseau de 200 librairies sur la France (10 à 30 par région, et 5 à 20 producteurs indépendants partenaires). Nous travaillons avec l'Ile-de-France et l'Alsace en ce moment, la Corse, les Pays-de-Loire et le Nord-Pas de Calais ont montré un grand intérêt pour ce projet. Ces films peuvent avoir des diffuseurs (Arte, France 3 Région...), avec une préférence pour les oeuvres inédites, proposant un regard d'auteur, et une initiative de création, sans contrainte de durée. »

Jean-Luc Nelle, président de l'association Télévisions locales de service public (TLSP) et directeur de TV Rennes continue par un panorama des télévisions locales : « nous sommes aujourd'hui à l'émergence de ce secteur. Certaines grandes villes ont des télévisions commerciales, il existe un certain nombre d'indépendants comme TV8 Mont Blanc, quelques initiatives publiques, et enfin TLSP, qui est un cas spécial. Le problème des télévisions locales est que c'est un secteur très déficitaire. La plus importante, Télé Lyon Métropole, accuse plus de 32 M€ de déficit. En 15 ans, le déficit de la télévision de Nantes représente plus des deux tiers de son budget.

Deux tendances se font jour face à cette situation inquiétante : la première consiste à créer un réseau afin d'obtenir du CSA un allègement du cahier des charges, moins de contraintes de temps de diffusion, un programme commun national, quelques fenêtres locales peu développées et donc de baisser les charges. La seconde vision, que nous défendons, consiste à considérer l'audiovisuel comme l'eau et les transports : un service aux habitants qui doit s'appuyer sur des politiques publiques. Le schéma vertueux, c'est une économie

mixte mêlant intervention publique et privée. Notre pari, via la mutualisation, c'est de diffuser des œuvres qui nous intéressent, rendues accessibles pour un réseau de chaînes à des coûts bas. Saluons une initiative comme celle de "Réaction en chaînes" (présent l'année dernière à ces rencontres) qui propose à une vingtaine de chaînes, six heures par mois de programmes à coût modique. Même des chaînes appartenant au groupe Hersant ont participé à cette initiative ! C'est cette équation économique qui nous a permis d'imposer cette politique de diffusion et de création. »

À Emmanuel Porcher qui lui demande des précisions concrètes sur le travail avec les collectivités, il répond : « Nous essayons de mutualiser nos actions : on se réunit tous les mois, la commission regarde un certain nombre de projets que chacun défend. Soit une des chaînes mise sur l'un et convainc les autres de s'associer, soit plusieurs chaînes vont ensemble solliciter un soutien auprès d'une collectivité pour mener à bien la production et la diffusion de ce projet. »

Antoine Leclerc, délégué général de Carrefour des Festivals, qui fédère une cinquantaine de festivals en France, prend alors la parole : « L'an dernier j'ai fait un rêve : poser sereinement la question de la diffusion. Mais c'est difficile aujourd'hui face aux menaces qui pèsent sur nous. La diffusion est un champ très concret qui participe à l'aménagement culturel du territoire. C'est même un des fondamentaux de la politique culturelle de l'Etat de la fin des années 70 à la fin des années 80. Ce sont même parfois des acteurs de la diffusion qui ont impulsé la politique de la collectivité, comme en Auvergne avec le court métrage qui a été moteur de la politique d'aide à la production de la région. Le soutien à la création doit être accompagné d'un soutien à la diffusion, surtout dans un contexte qui devient particulièrement difficile. Il ne faut pas redéployer les crédits, ce serait un modèle de décroissance. Ce tissu

de lieux de diffusion va être fragilisé comme jamais. Une étude a montré que les festivals sont un lieu de rencontres, d'échanges et de formation autant que de diffusion. Ils ont également de multiples impacts sur les entrées des salles, les distributeurs nationaux spécialisés dans le patrimoine ou les cinématographies diffuses. Préserver l'éducation à l'image est une bonne chose, mais si c'est en liquidant ceux qui en sont le relais c'est une hypocrisie. Nous sommes en décembre, des festivals vont démarrer en 2008 sans savoir quelles seront leurs aides de l'Etat, c'est la première fois que les risques sont aussi importants. Le champ de la création, auteurs, producteurs, devrait être plus attentif à cette situation. »

Pour Emmanuel Porcher, il y a là un risque bien réel d'un choix financier entre la création et la diffusion. Ce que confirme Ludovic Henry (président du collège court métrage du SPI, et producteur aux Films au long cours) : « même si nous sommes solidaires du texte qui a été lu ce matin, et cosignataires via le ROC, nous pensons aussi qu'il ne faut pas amputer un budget pour nourrir l'autre ». Olivier Meneux précise que le Bloc (Bureau de liaison des organisations cinématographiques, 14 membres) est co-signataire du texte.

Pour Richard Turco, directeur du Pôle Image Haute-Normandie, « amputer un budget de 5 M€, une petite somme, n'est pas une mesure économique mais idéologique. » Fabienne Hanclot, déléguée générale de l'ACID rappelle de son côté que « le compte de soutien seul ne peut pas servir tout le monde. Pourquoi ne pas parler à nouveau de la taxation de la confiserie ou des SMS, des propositions que nous faisons depuis deux ans ? Il doit y avoir moyen d'élargir les fonds, sans faire seulement appel aux fonds publics. »

Marc Senant, du cinéma Le Bretagne près de Brest, fait part à son tour de son expérience : « depuis neuf ans, les exploitants

ont pris goût à travailler avec tous ces réseaux qui n'étaient au départ pour moi que des abréviations. Ils nous ont permis de bien faire notre travail, d'accompagner les films, ce qu'on n'aurait pas fait seuls. »

La place de l'exploitation

Vincent Moisselin, directeur de la Culture au Conseil général de l'Oise, raconte la mise en place d'une aide à l'exploitation dans son département, après le changement de majorité en 2004. « Dans l'Oise, il existe 15 salles sans aucun soutien régional ou départemental, malgré la richesse du réseau. Or c'est un véritable enjeu d'aménagement du territoire. Nous avons discuté avec ces exploitants, qui ne s'étaient jamais rencontrés tous ensemble. Puis, dès 2005, les élus ont choisi une politique en deux temps. Un premier dispositif a été créé autour de la diffusion, accompagné d'une aide à l'exploitation. Pour le premier dispositif, il s'agissait de rendre visibles les salles, via une action coordonnée. Nous avons donc créé les Saisons du cinéma, quatre fois par an, 12 jours par saison, avec le Pôle Image Picardie (ACAP). Il s'agissait d'une programmation exigeante, de rencontres, de leçons de cinéma, d'actions pédagogiques, assorties d'une grande action de communication. Cela nous a aussi permis de travailler sur la qualification des équipes dans les cinémas et avec deux ans de recul, on en tire une véritable satisfaction. Le second élément de la politique du département a été l'aide à l'exploitation de ces salles dont l'équilibre est encore fragile. Les perspectives de l'arrivée de la diffusion numérique accentuent cette fragilité. Nous avons voulu mettre en place un dispositif qui ne soit pas qu'une attribution de subventions : la diversité des films programmés et les actions autour des films, pondérés par la taille de la commune, sont des critères importants. Notre première réunion a eu lieu la semaine dernière, et toutes les salles qui ont répondu à

la demande vont être aidées. L'enveloppe est de 80 000 euros. Il manque aujourd'hui à notre politique un troisième volet, un dispositif d'accompagnement pour l'investissement dans les salles et les conditions d'accueil dont nous discutons avec la région Picardie. »

Olivier Meneux indique que le département diffusion culturelle de l'Acap qui a initié le projet Les saisons du cinéma et mené l'expertise concernant le projet d'aides aux salles en partenariat avec le Conseil général de l'Oise a développé l'ensemble de ces actions dans une logique de proximité et de mise en réseau des acteurs. Concernant plus spécifiquement l'aide aux salles, il est important de préciser que le travail des lieux de diffusion cinématographiques s'évalue sur la base d'éléments signifiants pour le département et liés à des critères spécifiques à la politique d'aménagement et de proximité culturels que défend le Conseil général. « L'indicateur de la taille de la commune, la proximité d'un multiplexe, les éléments socio-économiques sont notamment pris en compte. Il existe par ailleurs des pondérations dans le schéma d'intervention. Si a priori Tout le monde peut prétendre à l'intervention départementale, la subvention passe de 1 à 4 entre un multiplexe art et essai et une salle mono-écran »

À Isabelle Gaudron qui lui demande si cette initiative était inscrite dans la convention avec le CNC, Vincent Moisselin répond qu'il déplore ne pas avoir eu accès aux données transmises par les salles au CNC. « J'ai donc dû travailler avec les informations des exploitants. De plus, cette année, notre budget 2008 a un trou de 70 M€, soit 10 % du budget départemental total. Donc un conventionnement n'a pas été notre première initiative. Mais maintenant que les actions sont solidifiées, tout ce qui pourra conforter notre démarche est bienvenu. » Emmanuel Porcher pose la question du lien entre les collectivités, leur éventuelle

concurrence, l'existence de conventions de partenariat entre région et département avec un volet culturel ? « Il y aura une convention de partenariat région/département qui comprendra un volet investissement (rénovation de deux musées), et une convention de développement culturel pour 2008 (accompagnement de la création, résidences, scènes conventionnées, mais aussi le cinéma) » lui répond Vincent Moisselin.

Rafaël Maestro, directeur de Ciné-Passion en Périgord et vice-président de l'Association régionale des cinémas de proximité en Aquitaine (ACPA) présente alors son activité : « Ciné-Passion en Périgord est un réseau né en 1990 de dix salles municipales classées art et essai, dans des communes de moins de 5000 habitants, qui réalise 250 000 entrées par an. Un multiplexe installé à Périgueux en 2005 ne nous a pas empêché de gagner 18% de fréquentation. Car 43% de nos spectateurs sont abonnés, et donc fidèles. Cette association gère un circuit itinérant art et essai sur 14 petites communes, la coordination d'Ecole et cinéma, dix enseignements cinéma en Dordogne, et de la Commission du Film Dordogne qui travaille avec des exploitants. Quant à l'ACPA, créée en 1999, elle regroupe plus de 60 salles qu'elle a pour vocation de soutenir et d'accompagner dans leur action d'animation et de communication, d'être une interface auprès des collectivités territoriales et des pouvoirs publics. Ainsi elle a influé sur la création par le Conseil régional d'un « fond de soutien sélectif au fonctionnement de l'exploitation » dont 25 salles de proximité vont bénéficier en 2007. Il n'existe que deux régions actives sur ce soutien (Aquitaine et Auvergne). Elle coordonne deux dispositifs régionaux : Cinémémoire (ciné-club mensuel), Cinequodoc et le Mois du film documentaire. » Il continue ensuite en soulignant à nouveau l'importance du rôle de l'Etat.

« En France, l'initiative publique peut intervenir dans le secteur marchand dans un cadre bien défini qui est celui de la carence de l'initiative privée. Le spectateur qui fréquente les salles de proximité les différencie aisément des multiplexes et peut constater la défaillance de ces derniers en matière d'action culturelle, de création de lien social, de diversité de programmation. C'est cette démarche globale qui fonde l'identité de nos salles et qui permet un réel service public de cinéma.

En ces temps de dérive libérale, nous tenons à rappeler que c'est grâce à l'intervention des collectivités locales et au rachat, par de nombreuses municipalités, de salles privées périclitant faute de rentabilité, que la France a pu conserver un parc important de salles indépendantes sur tout le territoire français.

Parmi les 2 135 cinémas de France, près de 1 340 sont des cinémas de proximité situés dans des communes de moins de 20 000 habitants (soit 63 % du parc). Ces 1 340 salles totalisent 27 % des recettes, là où les grands circuits nationaux n'ont pas voulu s'installer : les zones rurales et les villes de banlieue. »

Il conclut sur le rôle des collectivités territoriales par rapport à la mise en place du numérique dans les salles. « Quelques chiffres : en France en 2006, les frais de laboratoire relatifs au tirage des copies sont de 65 M€ en valeur, soit 32% des frais totaux des distributeurs. Le prix moyen d'une copie argentique est de 1 000 euros, celui de la copie numérique du même film est de 150 euros. Cette économie permet actuellement la modélisation d'une nouvelle organisation de l'exploitation.

Le système de financements par frais de copies virtuelles (Virtual Print Fees ou VPF) consiste à faire payer au distributeur une prime en supplément du prix de la copie numérique pour financer l'équipement des salles. Cette prime est justifiée par l'économie réalisée sur les frais de tirage. Le

distributeur verse à un tiers opérateur à chaque fois qu'il envoie une copie dans un cinéma. Ces nouvelles interfaces économiques (Art Alliance, Ymagis) assurent le financement des équipements, négocient avec les distributeurs et avec les équipementiers la mise en place des réseaux de projection et leur maintenance.

La question centrale est : est-ce que les salles de cinéma de proximité vont justifier le versement de VPF, sachant qu'elles reversent par établissements des sommes moins importantes que les multiplexes ? En France il n'y a pas de concertation entre l'exploitation et la distribution.

Le rapport Goudineau met en garde sur la concentration : « La légèreté du support numérique peut contribuer à exposer une plus grande diversité de films (art et essai, patrimoine) ; mais la dématérialisation peut tout aussi bien servir à accroître le nombre d'écrans consacrés à un même film ou à raccourcir les délais d'exposition et accentuer ainsi les phénomènes de concentration » La perspective de voir le territoire cinématographique numérique partagé entre d'une part de grands réseaux de distribution supranationaux englobant les circuits, d'autre part des cinémas isolés, n'est pas totalement dénuée de fondement. Rappelons que le passage au numérique impliquerait pour les salles de cinéma de proximité un équipement de 50 000 à 70 000 euros avec le même système de reversement au distributeur. Si un effort doit être consenti, c'est bien par le maillon de la chaîne qui générera le plus d'économie... Il est donc urgent d'attendre et de ne surtout pas s'équiper isolément ! Il faut fédérer le plus largement possible les salles de cinéma de proximité, notamment dans le cadre des ententes de programmation, ouvrir un dialogue avec les distributeurs et modéliser avec le CNC, les collectivités locales et territoriales, leurs participations financières partielles.

Il s'agit avant tout de ne pas remettre en

question trente ans de politiques publiques relatives au cinéma, garantes de l'exception culturelle.

Si le parc de salles de cinéma de proximité tendait à disparaître, du fait d'un passage raté à la projection numérique, la diversité culturelle en pâtirait lourdement, soit une baisse de la fréquentation nationale de près de 20%. Est-ce qu'un marché peut raisonnablement s'automutiler de 20% de son volume ? Est-ce que les politiques publiques ont encore un droit de regard par la légitimité de l'exception culturelle ? »

Antoine Glemain, directeur de l'association Atmosphère 53 s'inquiète également : « Nous sommes dans une situation où il faut faire bloc, mais aussi réfléchir pour savoir où nous en sommes. La question du numérique n'est pas nouvelle : les exploitants le considéraient comme inquiétant et dangereux mais pensaient avoir le temps (dix à quinze ans, pourtant le rapport Goudineau disait le contraire !) et que l'Etat définirait des règles du jeu. Beaucoup de temps a été perdu. Ceux qui auraient dû être à l'initiative du numérique ont été attentistes. Qu'est-ce qui empêchait distributeurs et exploitants de construire une solution ensemble ? »

Geneviève Troussier du Café des Images à Hérouville cite l'exemple de la Basse-Normandie : « nous étions la lanterne rouge de l'aide à la production, nous aurions pu être à l'avant-garde pour le numérique. Mais après une réunion avec le CNC, il y a eu arrêt. » Ce que confirme Emmanuel Porcher qui raconte que le sujet du numérique a également été évoqué avec la Région Centre. « Mais depuis, qui s'est emparé de ces questions ? On a été pris de vitesse par le circuit CGR. »

Lionel Bertinet, directeur adjoint du multi-média et des industries techniques au CNC intervient à son tour : « Suite au rapport Goudineau datant d'août 2006, un document d'étape a été publié par le CNC en juin 2007. Il visait à établir des questions et



LA FILLE COUPÉE EN DEUX, long métrage de Claude Chabrol (Wild Bunch)

une base de réflexion. Depuis, le CNC a créé deux groupes de travail : un technique copiloté avec la CST regroupant exploitants, distributeurs et industries techniques via leurs fédérations (Fédération nationale des cinémas de France (FNCF), Fédération nationale des distributeurs de France (FNDF), Distributeurs indépendants réunis européens (DIRE) et Fédération des Industries techniques du cinéma, de l'audiovisuel et du multimédia (Ficam). Le second groupe réfléchit sur les modèles économiques à imaginer : il s'agit de chiffrer les coûts, les économies et les éventuelles recettes supplémentaires pour l'ensemble de l'exploitation et de la distribution en France, en gardant en tête l'équation acceptée par les distributeurs que les économies de ceux-ci pourraient aider au financement des salles. L'annonce de l'équipement du groupe CGR a accéléré le rythme de réunion du groupe pour des conclusions au premier trimestre 2008. Dans tous les cas, il est certain que les

regroupements entre exploitants et distributeurs seront nécessaires. » Une intervention dans la salle confirme qu'en Ile-de-France une étude a été menée sur le sujet pour le Conseil régional, mais que les modalités de la politique n'ont pas été mises en place.

L'exploitant de Ciné-Off, Florent Paris, rappelle que la longévité des appareils n'est que de cinq ans : « est-ce que dans cinq ans on va revenir demander à nouveau 80 000 euros ? Il serait intéressant que le CNC pousse à modifier la loi pour qu'on puisse louer du matériel avec la TSA, et assouplir les 50 % reversés au distributeur : si la copie coûte 150 euros au lieu de 1 000, on pourrait ne verser que 35 % et reverser une part de 5 à 7% aux associations d'exploitants, et avec le reste financer l'aide à équipement. »

Emmanuel Porcher se demande quel serait le calendrier le moins mauvais en vue des élections municipales de 2008 ?

Rafaël Maestro considère que ces échéances électorales sont problématiques quand on veut modéliser un nouveau modèle économique lié au passage au numérique. « Il ne faut pas d'action isolée, mais des actions communes pour être les dignes héritiers de cinquante ans de politiques publiques. »

Lionel Bertinet souligne que la question de la formation est primordiale, ainsi que la problématique de la disponibilité de l'ensemble des films français et européens en numérique. Il ajoute que le dialogue est déjà entamé avec l'assemblée des Départements de France et celle des Régions.

Philippe Germain, directeur de l'agence du court métrage, pense que le secteur de diffusion du court métrage va devenir une variable d'ajustement qui va beaucoup souffrir dans les années à venir... « On aura du mal à diffuser des films courts avec la disparition des opérateurs ou des festivals. L'agence dispose de 12 000 titres, tous disponibles en argentique. Tout un pan de la production pourrait pâtir du passage au numérique. »

La déléguée générale du SPI Juliette Prissard demande comment les producteurs peuvent être associés à la réflexion ? Pour Lionel Bertinet cela correspond à une seconde étape : « les questions économiques les plus larges se posant, on pourra alors imaginer de quelle façon les laboratoires ou les producteurs seront associés ».

Catherine Bailhache prend la parole et s'alarme au nom de l'ACOR (l'association des cinémas de l'ouest pour la recherche) : « Nous sommes un regroupement de salles de proximité en milieu rural pour la plupart. J'attendais depuis longtemps qu'un jour nous soyons tous réunis, acteurs de la production, de la diffusion, de l'exploitation, dans un même débat à propos de la diffusion. Ces dernières années, le travail entre les partenaires de l'Etat et les collectivités territoriales a bien avancé, mais la partie

exploitation/diffusion était négligée. Aujourd'hui, ce thème est malheureusement abordé dans un contexte où nos efforts sont démantelés. Je veux rappeler aussi qu'un nombre certain d'exploitants très isolés n'ont pas forcément vu les films qu'ils programment. Et demain, avec le numérique, ça va être pire ! Les collectivités étaient occupées par leur politique d'aide à la production, et au moment où l'on pourrait aborder enfin le sujet de la diffusion, on nous dit que c'est terminé ! »

Geneviève Troussier complète sur le même thème : « je me retrouve dans l'intervention d'Antoine Leclercq et de Catherine Bailhache : la vraie question c'est cette machine à nettoyer les marges, le libéralisme à tout crin. Je ne sais pas comment les DRAC vont gérer la pénurie. On nous renvoie un discours économique, or c'est un discours idéologique qu'il faut se réapproprier. » Emmanuel Porcher rappelle l'initiative du rendez-vous parisien du 11 janvier et propose à Anne Cochard, directrice de la Création, des Territoires et des Publics au CNC de conclure ce débat.

Elle cite quelques chiffres : « la politique du cinéma et de l'audiovisuel a deux sources de financement. Le compte de soutien, qui représente 525 M€ et les crédits du Ministère de la Culture, soit 25 M€, gérés au CNC et dans les DRAC. Une baisse des crédits des DRAC consacrés au soutien de la diffusion culturelle est annoncée. Par ailleurs, le gouvernement a lancé la revue générale des politiques publiques (RGPP) qui aboutira sans doute à une redéfinition du rôle de l'Etat, des collectivités territoriales et du CNC. Mais il ne faut pas oublier que la politique en faveur du cinéma et de l'audiovisuel a un instrument qui est le compte de soutien, alimenté par des taxes. Quand dans les années 80 les élus ont voté la taxation du chiffre d'affaires des chaînes privées, quand ils l'ont, l'année dernière, élargie aux fournisseurs d'accès, cela veut dire qu'une idée de la politique en faveur

du cinéma et de l'audiovisuel est défendue. Les crédits en direction du cinéma dans les DRAC apparaissent fragilisés mais des arbitrages doivent encore intervenir avant la fin de l'année. Au niveau national, le soutien du CNC ou de l'Etat est assuré pour un certain nombre d'associations ici présentes. Les conventions étaient d'abord axées sur la diffusion culturelle et l'éducation artistique et ensuite, sur le champ de la production avec le dispositif 1 euro pour 2 euros. Cette année, nous nous sommes donc penchés sur la diffusion et l'exploitation, titre qui a été ajouté. Je veux dire ici très clairement que les collectivités sont déjà très engagées dans la politique d'aide aux festivals, aux circuits itinérants, et ce depuis longtemps. Mais je souhaitais préciser que le fait qu'une collectivité donne une subvention ne signifie pas qu'elle ait le droit de diffuser une œuvre gratuitement.

Le circuit non-commercial n'est pas forcément non-marchand. J'entends votre inquiétude sur les interrogations des élus par rapport aux aides aux films mal diffusés dans les salles ou sur les télévisions. Mais il faut replacer cette question dans une problématique plus générale concernant la diffusion du cinéma d'auteur et du documentaire de création. Il y a une mission de la Direction de la concurrence en cours sur le sujet. Et des associations de diffusion culturelle sont également en train de faire avancer les choses et de réfléchir aux moyens d'améliorer la diffusion du cinéma le plus exigeant. Les collectivités peuvent aussi engager le dialogue avec ces associations sur cette question. L'éducation artistique c'est la formation du public de demain : elle fait partie de nos conventions, et nous y sommes tous engagés.

Cinéma et audiovisuel : vers le démantèlement de la diversité culturelle ?

Une très forte baisse du soutien de l'État menace aujourd'hui la diffusion culturelle du cinéma et de l'audiovisuel sur tout le territoire.

Sans en préciser l'ampleur, les services du ministère de la Culture et de la Communication et du Centre national de la cinématographie confirment, dès 2008, une forte baisse des crédits déconcentrés disponibles en DRAC (Directions régionales des affaires culturelles), pour les festivals, les associations régionales de salles, les circuits itinérants et, plus généralement, l'ensemble des acteurs de l'action culturelle cinématographique du territoire français.

Le désengagement de l'État dans ce domaine serait catastrophique pour l'ensemble de la filière.

En effet, ce soutien financier de l'État (déjà très modeste avec moins de 5 millions d'euros en 2007) est vital pour la survie d'un grand nombre d'actions jouant un rôle essentiel dans la « démocratisation culturelle » qu'appelait de ses vœux le Président de la République dans sa lettre de mission à Madame la Ministre de la Culture. Sont menacés :

- la circulation des œuvres et leur rencontre avec un public large et diversifié,
- la diffusion du patrimoine cinématographique,
- l'accès à la diversité de la production (court métrage, documentaire, animation, fiction, expérimental...),
- la sensibilisation et la formation des publics, notamment le jeune public en temps scolaire et hors temps scolaire,
- l'aménagement culturel du territoire notamment en zone rurale et péri-urbaine.

En outre, cette action culturelle nullement symbolique ou à la marge, génère activités, résultats et emplois au bénéfice de l'ensemble du cinéma dont elle contribue depuis des années au renouvellement. Affaiblir les acteurs de la diffusion culturelle c'est immédiatement limiter les ressources des salles de cinéma, des distributeurs, des producteurs, des auteurs et des réalisateurs et, par là même, menacer le champ de la création.

Menace imminente de rupture d'une politique d'aménagement culturel établie jusqu'ici selon le principe fondamental de l'égalité entre les citoyens français

Le Chef de l'État et les Ministres de l'Éducation nationale et de la Culture ont légitimement désigné l'éducation artistique et culturelle comme une priorité. Or, l'éducation à l'image ne peut se développer si on affaiblit l'extraordinaire maillage des relais de cette action. S'agissant d'éducation artistique et culturelle autour du cinéma, les réseaux de salles de cinéma, festivals et autres associations partenaires des différents dispositifs jouent en effet un rôle déterminant. Ils ont permis aux projets École et cinéma, Collège au cinéma, Lycéens et Apprentis au cinéma, Passeurs d'Images, d'exister et de s'amplifier. Sans ce réseau, pas de dispositifs ambitieux de découverte du cinéma par les enfants, qu'ils soient encadrés par l'école ou par les animateurs socio-culturels.

Ces opérateurs, dans les domaines de la diffusion ou de la création, ont pu s'appuyer depuis de nombreuses années sur des cadres de coopération politique innovants et structurants voulus et soutenus par le Ministère de la Culture : le développement des conventions Etat-Régions, la nomination de nombreux conseillers cinémas dans les DRAC ont accompagné et consolidé l'en-

semble de leurs actions en faveur de la diversité culturelle. Cette remise en question aurait pour conséquence à très court terme de rompre ce pacte de solidarité au détriment des territoires les plus fragiles.

Il y a aujourd'hui urgence à infléchir les arbitrages budgétaires en cours. Ils mettent en danger les acteurs de la diffusion culturelle du cinéma, et ce, d'autant plus, qu'ils sont menés sans aucune concertation.

Sans une préservation des moyens financiers, les conséquences sur l'emploi culturel local et sur l'économie des nombreux territoires concernés seront désastreuses.

C'est au Ministère de la Culture, qu'il appartient de redonner un sens à la part « non rentable » de l'activité humaine, celle de l'art et de la culture

Parce que le cinéma est aussi un Art, le ministère de la Culture avait jusqu'à présent toujours contribué directement à poser et entretenir l'équilibre entre Art et industrie, soutenant financièrement en région des organismes dont l'objectif est de rendre accessible partout en France des œuvres cinématographiques nombreuses et variées à des publics eux-mêmes variés.

Si la politique n'est pas seulement une affaire de gestion et d'argent, il en est de même pour le cinéma, dont la diversité a besoin d'une politique culturelle d'Etat ambitieuse pour perdurer.

Après le soutien réaffirmé en mars 2007 à Montréal par 38 coalitions pour la diversité culturelle au sein de l'UNESCO, ce désengagement, s'il se confirmait, constituerait un très mauvais signal à l'attention de nos voisins et partenaires européens vis-à-vis desquels la France a toujours joué un rôle moteur dans la reconnaissance du cinéma comme un art à part entière.

Nous qui créons, fabriquons, produisons, diffusons, accompagnons des films partout en France, qui amenons le cinéma dans les villages, les quartiers, les écoles, dans des salles et aussi dans la rue, dans les hôpitaux ou dans les prisons, qui organisons des festivals, des ateliers, des rencontres entre les professionnels et le grand public, nous qui soutenons un cinéma de qualité, de courage, d'indépendance et de création, dans le cadre d'une politique nationale concertée et durable fondée sur l'intérêt général, dans le cadre de la reconnaissance par l'OMC du principe de l'exception culturelle et pour la diversité culturelle soutenue par l'UNESCO, appelons solennellement l'État à réaffirmer la place du cinéma et de l'audiovisuel dans le champ de l'art, de la culture, invitons largement les personnes, les structures, organisations syndicales, professionnelles et associatives qui se sentent concernés ou solidaires à se mobiliser dans la vigilance à chaque échelon du territoire et, pour combattre ensemble les effets négatifs des arbitrages budgétaires pour 2008, nous leur donnons rendez-vous le vendredi 11 janvier de 11h30 à 13h30 au Saint-André-des-Arts à Paris (12, rue Gît-le-Cœur, 75006, Métro Saint-Michel, sortie Place Saint-André-des-Arts) pour un rassemblement national des acteurs de l'action culturelle et de l'éducation artistique.

Centre Images
AGENCE REGIONAL DU CENTRE POUR LE CINEMA ET L'AUDIOVOSUEL
24, rue Renan 37110 Château-Renault
Tél 02 47 56 08 08 - Fax 02 47 56 07 77
E-mail : infos@centreimages.fr
Site : www.centreimages.fr

Direction de la publication
Emmanuel Porcher

Coordination
Yohann Nivollet
Colette Quesson

Synthèse
Valérie Ganne

Maquette
Dominique Bastien

Imprimerie
Trotreau (37)

© Centre Images
Imprimé en France
Février 2008
Gratuit, vente interdite.

La table ronde nationale était organisée en deux temps, permettant d'une part de s'interroger sur la définition d'une politique culturelle territoriale et d'autre part sur les relations entre les politiques de soutien à la création et à la diffusion.

I – DÉCENTRALISATION : OU EN SOMMES-NOUS ?

Suite aux lois de décentralisation en 1982, de nombreuses missions ont été confiées aux collectivités territoriales (villes, départements et Régions), permettant une meilleure efficacité de l'action publique par le développement d'une démocratie de proximité. Les initiatives en direction de la culture sont rapidement apparues.

La décentralisation doit permettre la mise en oeuvre de politiques adaptées aux territoires. Il est important aujourd'hui, à travers une lecture politique des conventions de développement cinématographique Etat-Région, d'analyser leur cohérence avec l'ambition originelle de la décentralisation.

II – CRÉATION/DIFFUSION : UNE ÉQUATION DIFFICILE

Si le poids des collectivités territoriales est indiscutable aujourd'hui concernant la création cinématographique et audiovisuelle, qu'en est-il en matière d'accompagnement de la diffusion des films subventionnés ? Le titre II des conventions de développement cinématographique et audiovisuel affiche les coopérations sur le soutien à l'éducation, à la transmission, et de façon très générale à la diffusion. Ce titre ne pourrait-il pas inscrire la nécessité d'un accompagnement en diffusion des œuvres soutenues à la création ? Comment les différentes actions menées en faveur de la diffusion culturelle sont-elles coordonnées dans les territoires ?

Dans un contexte toujours plus difficile d'exposition des œuvres, il est nécessaire d'examiner l'articulation entre le soutien aux œuvres et leur exposition. Au-delà de dispositifs expérimentaux, la mise en place en 2007 d'un titre III consacré à l'exploitation visait à confirmer la place centrale de la salle de cinéma dans la diffusion culturelle. Face aux mutations du secteur, à la nécessaire définition d'un nouveau modèle économique, il devient urgent d'examiner la place que les collectivités territoriales peuvent occuper dans ce débat.

La table ronde nationale du 17^e Festival du film de Vendôme aura lieu le jeudi 11 décembre 2008.



Centre Images est un établissement public de coopération culturelle créé par la Région Centre et l'État.

